

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/15/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

23 janvier 1995

MYANMAR

Amnesty International condamne le maintien en détention d'Ung San Sou Kyi

Index FI: ASFI 16/WU 01/95

Amnesty International a condamné, aujourd'hui (lundi 23 janvier), la décision du gouvernement militaire du Myanmar de maintenir en détention jusqu'au mois de juillet 1995 au moins, Ung San Sou Kyi, lauréate du Prix Nobel de la paix en 1991.

« Nous avons demandé à maintes reprises la libération immédiate et inconditionnelle d'Ung San Sou Kyi depuis qu'elle a été placée en résidence surveillée, le 20 août 1989. Cependant, les autorités militaires, au pouvoir au Myanmar, semblent déterminées à maintenir cette femme en détention jusqu'à ce qu'elle ne constitue plus une menace politique pour eux, a déclaré Amnesty International aujourd'hui. Si elles ont l'intention de faire un réel effort pour améliorer leur politique en matière de droits de l'homme, elles devraient commencer par libérer Ung San Sou Kyi. »

À la suite de rumeurs selon lesquelles cette femme risquait d'être libérée au cours du mois, Kyaw Thein, officier d'état-major de la Direction of Defense Services Intelligence (DDSI, Direction des services de renseignement de la défense), a déclaré, le 18 janvier à une société australienne de radiodiffusion, qu'Ung San Sou Kyi ne serait pas remise en liberté avant le sixième anniversaire de sa détention, soit le 20 juillet 1995.

Par ailleurs, le ministre thaïlandais des Affaires étrangères, Thaksin Shinawatra, a déclaré à son retour de Yangon (Rangoon, la capitale) que la lauréate ne serait pas libérée avant la rédaction d'une nouvelle constitution. Le général Than Shwe, président de l'autorité militaire qui dirige le Myanmar – le State Law and Order Restoration Council (SLORC, Conseil national pour le rétablissement de l'ordre public) – a évoqué le maintien en détention d'Ung San Sou Kyi lors d'une rencontre avec Thaksin Shinawatra, le 19 janvier.

Depuis janvier 1991, la Convention nationale, créée et contrôlée par le SLORC, délibère pour fixer les lignes directrices de la nouvelle constitution. Cependant aucune échéance officielle n'a été fixée.

Les délégués sont convenus de principes selon lesquels toute personne mariée à un étranger ou ayant vécu en dehors du pays au cours des vingt dernières années ne pourra remplir les fonctions de chef de l'État ou de vice-président. Nombreux sont ceux qui estiment que ces dispositions visent à empêcher Ung San Sou Kyi d'occuper ces postes.

Cette dernière était l'un des membres fondateurs de la National League for Democracy (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), le principal parti d'opposition politique du Myanmar. La NLD avait remporté une victoire écrasante aux élections de 1990, mais le SLORC – venu au pouvoir après l'écrasement violent du mouvement pro-démocratique de 1988 – avait refusé de se retirer. Des centaines de militants politiques ont été arrêtés et incarcérés par le SLORC et un grand nombre d'entre eux sont toujours en prison aujourd'hui.